



Challenge MAS 36-Mauser 98 au TNV

Samedi 14 mars 2020

Armes autorisées

« Drôle de guerre »

- MAS 36 tous types
- Mauser 98 tous types (Mauser « exotiques » acceptés, sous réserve de leur conformité aux règles ci-dessous)

Chambrage d'origine ou conforme règlement TAR (calibre inférieur ou égal au .243 exclu).

Application du règlement TAR épreuve 810 s'agissant des caractéristiques des armes et accessoires.

Tir sur C300 électronique à 300m.

Arme d'entraînement .22LR

Armes et accessoires selon règlement TAR épreuve 820.

Tir sur cible ½ C50 à 50m.

Équipement du tireur

Règlement TAR applicable pour les vestes, gants de tir, lunettes, etc.

Déroulement

5 minutes de préparation.

Essais en 5 minutes, nombre de coups d'essais libre.

Tir de 30 coups de match en 30 minutes.

Possibilité de regarder ses impacts pendant l'ensemble du match.

Calendrier

Le samedi 14 mars 2020 au Tir national de Versailles, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Quatre séries de 45 minutes le matin et quatre l'après-midi.

Engagements

15 euros la série

25 euros en cas d'engagement combiné gros calibre-.22LR

Possibilité de tirer éventuellement une série avec un MAS 36 et une série avec un Mauser, sous réserve des places disponibles (dans ce cas 10 euros par série supplémentaire).

Classements

Un classement en gros calibre à 300m et un classement en .22LR.

Un classement combiné pour les tireurs ayant participé aux deux épreuves.

Inscription et paiement

Inscription préalable obligatoire pour réservation des créneaux par courriel adressé au secrétariat du TNV (tnv@orange.fr)

Paiement par chèque ou en espèces sur place.

